

Par monts et par vaux

Les arbres en hiver : le Robinier

Il y a un an, l'association proposait de reconnaître quelques arbres, alors dépouillés de leur feuillage : il s'agissait de ceux dont les bourgeons, visibles en hiver, étaient groupés par deux (encore dits opposés). Un peu plus complexe est de retrouver les noms des arbres ayant au contraire des bourgeons isolés, assez régulièrement espacés sur les tiges (disposition dite alterne). Mais pour ce caractère facile à observer, les espèces concernées sont nombreuses, rendant les déterminations plus difficiles.



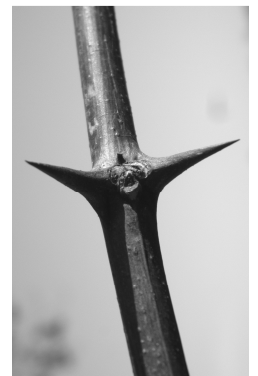
Dans le bois de Cheman

Dans ce cas, on prendra un caractère supplémentaire : par exemple, la présence d'épines. Parmi les arbres, plantes assez hautes disposant d'un tronc, un seul dans l'environnement local, est pourvu d'épines : le Robinier, encore nommé faux-acacia, et non pas acacia comme il est trop souvent dit. Ces plantes appartiennent cependant à la même famille et sont, botaniquement, à rapprocher des... haricots ! En effet, il est encore possible, au cours de l'hiver, de voir les robiniers dénudés porter des gousses courtes et larges, ces dernières se retrouvant aussi sous l'arbre.

Attention à ne pas confondre avec le Catalpa aux fruits allongés et fins, qui n'a pas d'épines, et dont les bourgeons sont opposés.

Les épines du robinier sont larges à leur base, groupées par deux de chaque côté d'un minuscule bourgeon ; cette caractéristique évitera de confondre un jeune sujet avec l'aubépine ou le prunellier, aux épines isolées, fines sur toute leur longueur. Le tronc du robinier est quelque peu différent de celui des autres arbres : les crevasses de l'écorce sont assez longues mais peu profondes.

Originaire de l'Amérique du Nord, c'est vers 1630 qu'il a été introduit en France. Malheureusement il est souvent parasité par le gui qui accapare, grâce à des suçoirs, les substances nutritives de l'arbre, jusqu'à provoquer la mort de celui-ci.



J.-C. S.



Avis à la population !

Le Sablier vous propose une nouvelle veillée histoire.

Jean Cailleau nous racontera la vie d'André Joubert et du bureau de bienfaisance de Blaison et Gohier.

Retenez la date du
dimanche 7 Mars 2010
15 heures 30
à la salle Sébastien Chauveau

Entrée libre – Public adulte

EN CE TEMPS-LA : le chapitre de Blaison (suite et fin)

La fin du chapitre.

L'absentéisme des religieux dus aux cumuls, les abus en matière de recherche de gains, l'évolution des mentalités au siècle des Lumières, ont participé au déclin des chapitres en général et du chapitre de Blaison qui nous occupe.

Un premier coup lui fut donné en 1769, lorsque le roi, pour un meilleur contrôle et pour abaisser le pouvoir du clergé, imposa la restructuration des chapitres. Les chapellenies qui avaient fleuri, au fil des différentes fondations de messe pendant le 16^{ème} et le début du 17^{ème} siècle, devenaient des éléments de plus en plus incontrôlables. On décida alors de supprimer les chapellenies et de rattacher les bénéfices des chapelains, au fur et à mesure de leur mort, vers la communauté du chapitre.

La fin du chapitre.

Il ne resta plus à Blaison que 4 chanoines, un chantre, un épistolier et un sacriste.

La Révolution arriva, qui entraîna la suppression des chapitres, bien avant celle des curés. Les chanoines de Blaison demeurèrent au village mais n'exercèrent plus leurs fonctions, hormis le receveur qui continuait de tenir les registres de rentes. Les rentes n'alimentaient plus les caisses du chapitre mais étaient reversées vers les hospices d'Angers ; c'est dire la confiance que les élus locaux de la Nation portaient encore aux ecclésiastiques de Blaison.

Les biens du chapitre et tous ceux du clergé furent confisqués à la Révolution, leurs maisons et leurs terres furent vendues aux enchères publiques. Contrairement aux idées reçues, ce n'est pas le petit peuple qui profita de cette aubaine. Quelques personnes purent acquérir la maison qu'ils louaient, ou acheter des parcelles de terre, mais dans l'ensemble ce sont les roturiers et bourgeois, de quelque notoriété ou ayant une aisance financière suffisante qui profitèrent de ces adjudications pour s'enrichir.

Les religieux furent emprisonnés à Angers en 1793, et moururent de mauvais traitements et par noyade dans la Loire.

Le Sablier va éditer un petit mémoire sur le chapitre de Blaison, fruit de nos recherches actuelles. Une information vous sera donnée dans un prochain « Grains de sable » lorsque ce document sera paru. Vous y trouverez plus de détails et des renseignements plus précis pour chaque chapelle. Notre étude nous a permis de retrouver le nom d'une bonne centaine de religieux qui ont été titulaires de ces charges ecclésiastiques, pour la période allant de 1492 à 1789. (O.O)

EN CE TEMPS-LA : La conscription

Sous l'ancien régime, l'armée était composée de professionnels plus ou moins volontaires. La Révolution française institue la conscription sur la base que « tout français est soldat et se doit à la défense de la patrie ». Ce point sera un élément impopulaire auprès de la population car la République doit lever de nombreux contingents de militaires pour faire face aux agressions extérieures et intérieures dont elle est l'objet.

Après un appel à volontaires qui ne permet pas de satisfaire aux besoins, il est demandé aux départements de lever un quota de militaires de la manière qui leur convient. Le tirage au sort est institué à cette époque. Rapidement les malchanceux vont trouver une manière d'échapper à la conscription : le remplacement. C'est dans ce contexte que nous trouvons des actes notariés de remplacement qui en définissent les modalités.

Pendant la période étudiée (le début du XIX^{ème} siècle) il faut noter que, d'une part, la durée du service militaire varie de 5 à 8 ans et d'autre part, le pays est souvent en guerre. Les soldats napoléoniens ont une chance sur deux de revenir en vie ! Ces raisons conduisent les familles riches à payer un remplaçant à leur fils lorsque le sort n'était pas favorable.

La rémunération de ce service dépend des risques encourus. Les montants sont conséquents : autour de 5 000 francs, pendant le 1^{er} empire, ce qui correspond au prix d'une maison importante (En 1823, la commune de Blaison achète la Fauconnerie pour 6 300 francs). Plus tard, le risque de décès étant moins important, le prix de la transaction chute autour de 1300 francs.

Le paiement est rarement comptant : une partie est versée à la signature de l'acte, le reste est, soit versé annuellement, soit en totalité à la fin du service. Enfin si le remplaçant est tué, la somme restant due est versée aux parents.

Bien entendu, le remplaçant devait justifier de son incorporation dans un régiment, parfois de son bon comportement. Il ne devait surtout pas désertir, car, dans ce cas, le titulaire était appelé sous les drapeaux !

La conscription est suspendue pendant le temps de la Restauration, remis en vigueur au Second Empire.

C'est en 1805 que sera institué le service militaire obligatoire pour tous.

Les derniers appelés français seront libérés en 2002 pour faire place à une armée de métier.

(D.O.)